

PROPRIETE DE MME. PARIAT

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-214 / COMMUNE DE CHAUFFAILLES (71)

Vente d'une coupe rase de douglas et de sapins
Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges
Superficie de la coupe : 0,5 ha
Parcelles : C 832p et 833p
Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	3	9	20	19	25	11	5	2	1	95	108,70 m ³	1,14 m ³
Dglas Sec/Chablis				1			1			2	3,20 m ³	1,60 m ³
Sapin		7	15	8	8	5	3	2		48	53,40 m ³	1,11 m ³
Sapin Sec/Chablis			5	3	4	2			1	15	19,00 m ³	1,27 m ³
Epicéa		1		1						2	1,30 m ³	0,65 m ³
										162	185,60 m³	1,15 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. Florian GILBERT au 06 32 07 66 51

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022
Distance moyenne de débardage : 300 mètres
Place de dépôt : sous réserve d'autorisation

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

